



## **Rapport de visite à Saint-Pierre et Miquelon – 8 au 12 octobre 2013**

---

Claude ROUSTAN, président, F. LE SAGER, trésorier général et Bernard BRETON, secrétaire général, ont effectué une visite de Saint-Pierre et Miquelon du 8 au 12 octobre 2013 à la demande du Comité des pêches local. Ils étaient accompagnés de Daniel GERDEAUX (ex INRA – Thonon) qui a ces 10 dernières années réalisé plusieurs missions scientifiques dans l'archipel pour le CSP ou l'ONEMA.

### **Situation géographique et économique**

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon se situe au sud de Terre Neuve, à l'extrême sud-est du Canada. Il est à la latitude de Nantes mais le courant froid du Labrador rend le climat rude. L'archipel est constitué de 8 îles et a été peuplé par des marins originaires de Bretagne, de Granville et du Pays Basque) qui pêchaient la morue sur les bancs de Terre Neuve et se réfugiaient là en cas de mauvais temps. La pêche maritime n'est plus très active (le quota de morues est symbolique : 19 t/an). L'archipel est ravitaillé essentiellement à partir de Terre Neuve et aussi de la métropole pour certains produits (il n'y a pas d'agriculture). Il est peuplé de 6500 habitants dont près de 6000 à Saint-Pierre. Les relations entre les îles se font par bateau ou avion.

L'archipel a le statut de territoire d'Outre mer (TOM). Les équipements sont nombreux (lycée, stades, hôpital, préfecture, télévision, radio, centre de recherches de l'Ifremer,...). La plupart des actifs sont fonctionnaires. Le développement du port de plaisance est en cours.

Les milieux naturels sont intéressants car il s'agit de la seule forêt boréale sur le territoire français. Les eaux douces sont peuplées d'ombles de fontaine (population naturelle) et d'épinoches. Il n'y a pas eu de repeuplement. Le réseau de lacs d'origine glaciaire est dense. Ces lacs sont peu profonds et sont reliés par des réseaux de ruisseaux. Ils aboutissent à la mer. Les ombles de fontaine se reproduisent dans les ruisseaux et poursuivent leur développement en lac ou en mer. Les principales limites pour les populations piscicoles sont les températures (très basses ou très élevées), le peu de frayères, l'acidité des eaux, des parasites (points noirs), un peu de braconnage ou de triche (pas plus qu'ailleurs).

La biodiversité de l'archipel est intéressante, soutenue (même si l'intérêt porté est inférieur à celui que génère la Réunion ou la Guyane...). Il existe un certain nombre d'espèces invasives (lièvre arctique, lièvre européen, cerf de Virginie) et aussi certaines plantes (renouées) qui risquent de nuire à la biodiversité naturelle.



## La pêche

Bien sûr, la pêche en mer en bateau est active : morue en automne/hiver et homard en été (1 mois d'ouverture et quotas). La pêche en rivière et lacs est pratiquée par 800 personnes titulaires d'un « permis » dans une des deux associations (une à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon). Il y a aussi 500 chasseurs. Une antenne de l'ONCFS est basée à Saint-Pierre.

La réglementation pêche est basée sur le même raisonnement qu'en métropole : périodes de fermeture, tailles légales, quotas... Chaque pêcheur doit être titulaire d'un permis.

Un « PDPG » a été réalisé en 2011 par un chargé d'études et il existe un agent de développement qui effectue avec un agent saisonnier des actions d'aménagement et de suivi. Daniel GERDEAUX sert d'appui technique depuis la métropole. En revanche, il n'y a pas d'antenne de l'ONEMA dont la compétence ne s'étend pas aux TOM.

Jusqu'à-là, l'archipel était rattaché à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Des difficultés sont apparues avec l'Agence. La résolution de cette affaire semble avant tout d'ordre politique (Karine CLAIREAUX, Sénatrice-maire de Saint-Pierre avait rencontré une délégation de la FNPF au Sénat courant 2013).

Il existe un problème d'alimentation en eau en raison du gel hivernal et de la nature des sols (un second réservoir est en projet) et d'épuration des eaux.

## Les personnes rencontrées

La visite dans l'archipel a permis à la délégation française de rencontrer le préfet, l'administration (DTTM), les maires des deux communes, le conseil territorial, l'ONCFS, les présidents et les administrateurs des deux associations, les employés du comité des pêches. La délégation a assisté à une assemblée générale extraordinaire de l'association de Saint-Pierre.

Un large tour d'horizon a été fait avec les administrations et les associations.

Il en résulte que les associations sont à priori d'accord pour se transformer en AAPPMA (c'est fait pour Saint-Pierre et en cours pour Miquelon). Les deux associations pourraient créer une fédération territoriale de pêche.

La délégation commente les statuts des associations agréées qui ne sont pas très différents de ceux ayant cours dans l'archipel. L'intégration aux structures associatives de la pêche de loisir est liée à l'adoption de ces statuts et au versement de la CPMA (cotisation pêche et milieux aquatiques) et elle permettra à la fédération à créer d'accéder aux aides de la Fédération nationale.

D'autres sujets sont évoqués : agrément d'un garde-pêche, aménagements piscicoles, suivis des populations, recherche de financements, développement du loisir, etc.



### **Les suites données par la FNP**

Un rapport de cette visite a été réalisé au Conseil d'administration et au Bureau de la FNP.

Ces instances apprécient les efforts et aideront à la création d'un réseau associatif pêche « St Pierre et Miquelon » affilié à la FNP.

Une assistance technique sera apportée au soutien de cette création en particulier sur les aspects juridiques, le fonctionnement des structures conformes aux statuts types des AAPPMA et des FDAAPPMA.

Les instances statutaires se sont félicitées de la motivation et de la mobilisation tant des bénévoles que des pouvoirs publics.

**Bernard Breton**  
**Secrétaire général**